

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17571 / 100457
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon
polissage / doucissage, usinage I et II, saphir, maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 H
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement/modification)
- 10-17572 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
constructions métalliques, secteurs: Soudage, machine, manutention.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
75 H
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)
- 10-17574 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes Inox et tubes Etirés.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement/modification)
- 10-17576 / 100032
Villars Maître Chocolatier SA, 1701 Fribourg
Production chocolaterie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
30.01.2011–31.01.2014 (Renouvellement/modification)
- 10-17580 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
département de la maintenance: maintenance des lignes de production des usines
Aromes et Parfums.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17579 / 100878
Centre d'Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
plaques, rotative, expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
11 H, 5 F
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17575 / 100032
Villars Maître Chocolatier SA, 1701 Fribourg
département de la maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les installations de production et les infrastructures des bâtiments du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
30.01.2011–31.01.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-17573 / 100591
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle
tubes Inox et tubes Etirés: profilage – four étirage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

14 décembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail